



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



Missions et Rôles
du
Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois

Une orientation stratégique

Novembre 2010

Contenu

La vision du C.O.S.L.

Les missions du C.O.S.L.

Les objectifs stratégiques du C.O.S.L.

Les plans d'action (2011-2012)

- A. Actions visant à garantir l'indépendance et l'autonomie du mouvement sportif et à développer un concept national pour le sport au Luxembourg
- B. Actions dans le domaine sportif
- C. Sport pour tous
- D. Organisations sportives propres au C.O.S.L.
- E. Ethique et valeurs olympiques
- F. Relations internationales

LA VISION du C.O.S.L.

Le C.O.S.L. vise à être un centre d'excellence pour promouvoir la pratique et le développement du sport au Luxembourg

- 1) dans la gestion du soutien aux athlètes et aux fédérations
- 2) dans les relations avec tous ses partenaires
- 3) dans la promotion des valeurs éthiques
- 4) dans la gestion de ses propres activités.

LES MISSIONS du C.O.S.L.

Les missions du C.O.S.L. découlent des statuts du C.O.S.L. et du cadre que lui octroie la loi sur le sport de 2005. Elles s'articulent autour des domaines suivants :

1. Contribuer dans tous les domaines et par tous les moyens au développement du sport et de l'éducation physique et sportive au Luxembourg
2. Grouper l'ensemble des fédérations à vocation sportive et représenter les intérêts du mouvement sportif auprès des pouvoirs publics et des organes officiels
3. Organiser la participation aux Jeux Olympiques et autres manifestations multisports à caractère olympique
4. Représenter le mouvement olympique et sportif au niveau national et international
5. Promouvoir le mouvement olympique et ses valeurs, promouvoir les valeurs sociales et éducatives du sport.

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES du C.O.S.L.

1. Assurer et stabiliser l'indépendance et l'autonomie du mouvement sportif
2. Initier le développement d'un concept global du sport au Luxembourg et collaborer à son élaboration
3. Poursuivre l'optimisation des structures et concepts dans le domaine du sport d'élite et de compétition
4. Développer des stratégies pour favoriser une participation maximale de la population de tout âge à des activités sportives (sport pour tous)
5. Soutenir les efforts pour une pratique éthique du sport
6. Fonctionner comme un centre de compétence dans tous les domaines transversaux du sport
7. Valoriser l'apport du bénévolat comme base de la pratique sportive à Luxembourg
8. Valoriser les relations internationales.

LES PLANS D'ACTION (2011-2012)

Les objectifs stratégiques énumérés ci-dessus se traduisent par une série d'actions, dont un certain nombre sont la continuation d'activités traditionnelles, tandis que d'autres sont innovateurs et entendent donner une plus-value aux activités du C.O.S.L.

A. Indépendance et autonomie du mouvement sportif et développement d'un concept national pour le sport

Le mouvement olympique repose sur le concept de l'autonomie et de la bonne gouvernance du sport. Le C.O.S.L., en tant qu'organe faîtière du mouvement sportif à Luxembourg et en tant que membre à part entière du mouvement olympique, estime que les efforts à entreprendre **pour assurer et stabiliser l'indépendance et l'autonomie du mouvement sportif** doivent constituer une priorité certaine. Voilà pourquoi il entend œuvrer dans le sens de la création d'une structure de coopération formalisée avec le DMS, définissant clairement les relations et les compétences des différents acteurs, sur base des textes légaux et des statuts du C.O.S.L.

Dans ce même contexte, le C.O.S.L. renforcera sa **collaboration** dans certains organismes officiels et se limitera à une fonction accompagnatrice ou observatrice dans d'autres. Voilà pourquoi la collaboration se fera sur deux niveaux et la catégorisation reflète le degré d'implication et d'engagement du C.O.S.L. (C = coopération active, A = accompagnement).

C: Conseil Supérieur des Sports (Plénière, groupes de travail et commissions), Conseil Supérieur de l'Education Nationale, Groupe de travail interministériel DMS/MENFP, Groupe de travail et groupe de pilotage du Sportlycée, Conseil d'administration de la Coque et Label Centre Médical Olympique.

A: Conseil Supérieur du Bénévolat, Agence du Bénévolat, Jury Bénévole de l'Année, Conseil National des Programmes, Mérite Jeunesse, Groupe de pilotage « Chèques-service Accueil », Commission pour le Mérite Sportif et CRP-Santé/ Labo de recherche en médecine du Sport.

Un tel positionnement reposera sur un **concept national du sport**, incluant toutes les facettes du sport et impliquant tous les acteurs. Le C.O.S.L. initiera le débat sur l'avenir du sport au Luxembourg et entend collaborer activement à l'élaboration du concept national.

La réalisation de ces deux objectifs stratégiques prioritaires (assurer et stabiliser l'indépendance du mouvement sportif, initier le développement d'un concept global du sport et collaborer à son élaboration) comporte différentes étapes : Le C.O.S.L. entend

aboutir à bref délai à des relations formalisées avec le DMS et lance le débat public sur le concept national du sport qu'il entend le finaliser jusqu'à la fin du présent mandat.

Le C.O.S.L. revendique et met tout en œuvre pour obtenir **les ressources indispensables tant financières qu'au niveau des ressources humaines** afin de pouvoir réaliser ses objectifs et afin de pouvoir s'acquitter des tâches lui conférées par la loi.

B. Le domaine sportif

Dans le domaine sportif, le C.O.S.L. poursuivra **l'optimisation des concepts et structures dans le domaine du sport d'élite et de compétition.**

Il focalisera ses efforts sur le **développement et la mise en œuvre de concepts** visant à optimiser le développement de l'élite sportive au Luxembourg (« Sportförderkonzept », critères pour l'admission et maintien aux cadres du C.O.S.L. p.ex.).

Il maintiendra son **soutien aux fédérations** pour contribuer à un meilleur fonctionnement dans le domaine sportif et administratif, pour permettre une plus grande professionnalisation et pour décharger le bénévolat.

Ces appuis couvrent des

- **aspects financiers** (ouvertures de crédit dans le cadre du sport de compétition, aide financière pour la rémunération de personnel de secrétariat, assurance casco pour dirigeants de clubs et de fédérations contractée par le C.O.S.L. etc...),
- **aspects techniques et sportifs** (conseils, consultations dans le domaine sportif au sens le plus large du terme, développement et mise en œuvre de concepts visant à optimiser le développement de l'élite sportive au Grand-Duché pour athlètes individuels et pour cadres nationaux des fédérations)
- **aspects administratifs** (conseils, consultations dans les domaines légaux, statutaires, administratifs, fiscaux, cas litigieux, mise à disposition de textes standard, ...)

Puisque les athlètes sont au cœur du mouvement olympique et sportif, le **soutien aux athlètes dans les domaines financier, administratif, technique et sportif** restera au centre des préoccupations du C.O.S.L. :

- appui pour membres des cadres du C.O.S.L.,
- appui pour programmes de préparation olympique, promotion olympique,
- suivi individuel des athlètes et « Karriereplanung », incluant la protection et promotion de la santé des athlètes à l'entraînement et en compétition dans le respect du code médical du mouvement olympique,

- appui et conseils dans le domaine scolaire et de l'insertion professionnelle.

Le C.O.S.L. appuie fortement la **réforme de la formation des entraîneurs** pour qu'elle soit adaptée aux exigences modernes et veut promouvoir une **recherche dans le domaine des sciences du sport** à Luxembourg (Labo de recherche/CRP-Santé, Centre médical olympique luxembourgeois) et garantir par là un meilleur suivi et encadrement des sportifs.

C. Le sport pour tous

Le C.O.S.L. est bien conscient de l'importance à accorder au sport pour tous, mais ce domaine est beaucoup trop vaste et hétérogène pour être couvert par les seuls efforts du C.O.S.L. Ainsi, le C.O.S.L. collaborera avec des partenaires tels les Ministères, l'Ecole, les Communes etc. pour mener à bien cette tâche. Le C.O.S.L. accompagne et soutient des initiatives et projets durables lancés par ses partenaires, tel qu'il l'a fait pendant le passé (p.ex. Europa bewegt sech; Meter fir Meter; Gesond iessen, méi bewegen; Patronage pour diverses manifestations organisées par des fédérations, clubs ; coopération avec l'APEP pour promouvoir le sport à l'école....). Il continuera à organiser le traditionnel « Spillfest » et réfléchira sur l'opportunité d'organiser régulièrement une Journée du sport pour personnes avec un handicap.

Le C.O.S.L. insiste sur l'importance à accorder à l'éducation sportive ou l'éducation au mouvement dès le bas âge. Il est clair que les bases pour une activité sportive durable et tout au long de la vie se forment avant l'âge de la scolarité. Le C.O.S.L. suivra l'aspect du droit au mouvement (« Recht auf Bewegung ») avec la plus grande attention et soutiendra l'élaboration de concepts visant cet objectif. La réalisation de cet objectif ne pourra se faire sans la participation de partenaires (Ministère du Sport, de la Famille, de la Santé, les Communes etc.).

Si beaucoup a été fait ces derniers temps pour garantir une participation des personnes âgées à des activités sportives, il n'est pas moins important de mettre l'accent dorénavant également sur les plus jeunes. Les changements sociétaux, la sédentarité croissante et les résultats alarmants de la deuxième étude sur la motricité auprès des jeunes à Luxembourg ne font que renforcer l'importance. Le C.O.S.L. mettra l'accent sur la création d'opportunités, notamment des espaces adéquats pour une éducation au mouvement informelle.

Parallèlement, le C.O.S.L. essayera de favoriser la transition vers le sport organisé. Bien conscient du fait que la plupart des clubs sportifs sont axés sur le sport de compétition, le C.O.S.L. souligne l'importance pour les clubs d'offrir les services répondant à d'autres demandes. Les fédérations et les clubs devront être soutenus dans cet effort qui nécessite, à côté des moyens en personnel et infrastructures indispensables, un changement de mentalité.

D. Organisations sportives propres au C.O.S.L.

Comme **la préparation et l'organisation de la participation d'une délégation luxembourgeoise** aux Jeux Olympiques (Eté et Hiver), aux Jeux Olympiques de la Jeunesse nouvellement créés (Eté et Hiver), au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne (Eté et Hiver), aux Jeux des Petits Etats d'Europe, aux Jeux Paralympiques (en collaboration avec la fédération) et aux Jeux de la Francophonie (en collaboration avec le Ministère des Sports) constituent un élément-clé des tâches incombant au C.O.S.L., il entend optimiser et parfaire cette tâche en collaboration étroite avec les fédérations et les athlètes pour garantir les meilleurs résultats possibles. A cette panoplie de compétitions viendront s'ajouter à moyen terme les Jeux Européens s'adressant à des athlètes adultes de tous les Comités Nationaux Olympiques d'Europe.

Pour le C.O.S.L., toutes ces manifestations sportives ont leur valeur spécifique et elles ont été intégrées dans un système cohérent permettant de juger les résultats respectifs à leur juste valeur en relation avec les objectifs.

E. Ethique et valeurs olympiques

Le mouvement olympique repose sur **trois valeurs fondamentales** qui ne doivent pas rester lettre morte, mais auxquelles il faut donner vie en les transposant en actions concrètes qui sous-tendent les activités du C.O.S.L.

- **L'excellence** exprime la qualité de l'effort et signifie que chaque individu doit donner le meilleur de soi-même, que ce soit dans l'exercice du sport, dans la vie professionnelle ou dans tout autre domaine.
- **L'amitié** encourage à voir le sport comme un outil de compréhension mutuelle, favorable à la construction d'un monde meilleur.
- **Le respect** veut dire respect de soi-même, de son corps, des autres, des règlements et de l'environnement. Lié directement au sport, respect signifie fair-play, lutte contre le dopage et contre tout ce qui est contraire à l'éthique.

Le C.O.S.L. poursuivra ses efforts dans la **lutte contre le dopage** en s'engageant activement dans l'ALAD (CA et groupes de travail) et en assurant la gestion administrative des deux organes indépendants CDD et CSDD, tout en sachant que la tâche n'est pas facile à réaliser et qu'elle demande un engagement de longue haleine.

Par ailleurs, le C.O.S.L met à disposition des fédérations des **instances d'arbitrage** (CLAS) et, sur demande, donne des conseils aux fédérations en cas de litiges internes.

La promotion et la propagation des **valeurs olympiques et autres valeurs inhérentes au sport** se traduisent par plusieurs niveaux d'action :

- organisation de manifestations et campagnes spécifiques telles que l'Olympiadag et la campagne Fair-Play
- participation à des activités de l'Académie Olympique Internationale
- participation à des concours du CIO
- remise de trophées du CIO et du C.O.S.L.
- sauvegarde du patrimoine olympique et sportif national.

Certaines de ces activités seront mises en œuvre en collaboration avec d'autres partenaires (DMS pour la sauvegarde du patrimoine p.ex.).

F. Relations internationales

Les **priorités** du C.O.S.L. dans ce domaine sont fixées comme suit :

- Collaboration sur le plan politique européen (EU-Office du Sport à Bruxelles)
- Collaboration sur le plan sportif européen (COE, organisations Grande Région)
- Renforcement des collaborations avec d'autres CNO (Benelux, autres CNO pour une collaboration ponctuelle et selon sujets).